

DF : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.

A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON

REF: 18:38 17-12-82 8735 - 000010197

TLX NR. 224714-BIO BERL 1/24

NOTE BIO (82) 547 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

43.02  
432.11

SITUATION BUDGETAIRE APRES LE REJET DU BUDGET RECTIFICATIF  
SUPPLEMENTAIRE NO. 1/82 PAR LE PARLEMENT EUROPEEN LE 16/12  
A STRASBOURG

1	RD-RS
TR.	B3
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	-
ADM.	-
S.A.	✓
	MMS

-----  
POSITION DE LA COMMISSION PRESENTEE PAR LE PRESIDENT G. THORN  
AU CONSEIL ECO/FIN DU 17 DECEMBRE 1982  
-----

1) LA COMMISSION A ESTIME QU IL NE LUI ETAIT PAS POSSIBLE DE  
PROPOSER DES MESURES QUI NE RESPECTERAIENT PAS LES RESPONSABI  
LITES DU PARLEMENT EN TANT QUE L UNE DES BRANCHES DE L AUTORITE  
BUDGETAIRE ET EN TANT QU INSTITUTION ASSOCIEE A LA PROCEDURE  
LEGISLATIVE DE LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION CONSTATE EN EFFET QUE LE PARLEMENT EN TANT QUE  
PARTIE DE L AUTORITE BUDGETAIRE N A PAS APPROUVE LA TRANSCRIP  
TION BUDGETAIRE DE L ACCORD INTERVENU LE 26 OCTOBRE 1982 ET  
QU IL N A PAS DONNE SON AVIS SUR LES PROPOSITIONS DE REGLEMENT  
QUI EN ETAIENT LA TRANSCRIPTION LEGISLATIVE.

LA COMMISSION ESTIME QU IL NE SERAIT PAS JURIDIQUEMENT CORRECT  
QUE LE CONSEIL ADOPTE LES REGLEMENTS EN PASSANT OUTRE A L ABSEN  
CE D AVIS DU PARLEMENT. ELLE ESTIME AUSSI QUE PROCEDER  
A DES VIREMENTS SUR LES MEMES LIGNES QUI ETAIENT CONCERNEES  
PAR LE PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE NE RESPECTERAIT PAS LA  
VOLONTE DU PARLEMENT TELLE QU IL L A EXPRIMEE DANS SON VOTE  
SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2. LA COMMISSION DEMANDE EN MEME TEMPS AU CONSEIL ET AUX ETATS  
MEMBRES DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE VOIR REGLES ULTERIEUREMENT  
LES PROBLEMES BUDGETAIRES BRITANNIQUE ET ALLEMAND

Global Communications

Global Communications

SUR LES BASES MEME QUI ONT ETE DEFINIES EN MAI ET OCTOBRE DERNIER, COMME SI LE PARLEMENT AVAIT APPROUVE LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE. ELLE CONSTATE, EN EFFET, QU'IL N'Y A PAS EU DANS LE PARLEMENT OPPOSITION AUX MONTANTS QUI TRADUISAIENT L'ACCORD POLITIQUE D'OCTOBRE 1982 EN TERMES BUDGETAIRES.

3. EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DEVRAIT D'ORES ET DEJA S'ENGAGER A CE QUE LES SOLDES BUDGETAIRES DISPONIBLES A LA FIN DE 1982 SOIENT AFFECTES PAR PRIORITE A LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD POLITIQUE D'OCTOBRE 1982. LA COMMISSION VEILLERA A CE QUE CES SOLDES DISPONIBLES SOIENT AU MOINS EQUIVALENTS A CE QU'AVAIT ETE PREVU POUR L'EXECUTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982.

4. LA COMMISSION A L'INTENTION DE DELIBERER DES SA PROCHAINE REUNION, D'UNE PART, SUR LA POSSIBILITE D'ENGAGER DES LES PREMIERS JOURS DE 1983 LES PROCEDURES BUDGETAIRES APPROPRIEES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS POLITIQUES DE MAI ET OCTOBRE DERNIER, D'AUTRE PART, POUR ARRETER LE PROGRAMME DE TRAVAIL QUI PERMETTRA DE DONNER SUITE AUX DEMANDES DU PARLEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES COMMUNES ET D'INSTALLATION DE NOUVELLES RESSOURCES PROPRES.

AMITIES, M. SANTARELLI

NNNN

\*  
24073 EURCOM B

21877 COMEU B

JEX REF 330000-810 1000 1000

FILE: 1982-10-15-85 8172 - 0000000000

M 1 000 0000000000 - 0000000000

M 2 00000 0000000000 - 000000 - 000000

Global Communications

Global Communications

18.36 \*  
24073 EURCOM B  
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 18:35 17-12-82 8899 - 9510

REF N 224772-BI0/B 1/19

NOTE BIO 547(82) SUITE 1 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

-----  
LA SITUATION BUDGETAIRE  
-----

432.11  
43.02

1	RD-RS
TR.	B3
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	MmB

VOICI LE COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL SUR CE POINT:

LE CONSEIL CONFIRME QU'IL RESPECTERA LES ENGAGEMENTS CONTENUS  
DANS LES CONCLUSIONS DU CONSEIL DU 26 OCTOBRE 1982.

LE CONSEIL S'ENGAGE A UTILISER EN PRIORITE A CETTE FIN LES  
RESSOURCES BUDGETAIRES QUI SONT DISPONIBLES A LA FIN DE L'ANNEE  
1982.

LE CONSEIL NOTE QUE:

- LA COMMISSION A DECLARE QUE CES RESSOURCES SONT SUFFISANTES  
A CET EFFET
- LA COMMISSION PRENDRA DES DISPOSITIONS POUR ASSURER QUE LA  
SITUATION DES DEUX PAYS EN QUESTION NE SERA PAS DETERIOREE  
PAR RAPPORT A CELLE PREVUE DANS LES CONCLUSIONS DU 26 OCTOBRE  
1982
- LA COMMISSION PRENDRA A BREF DELAI LES DISPOSITIONS POUR  
ENTAMER, DANS LES PREMIERS JOURS DE 1983, LES PROCEDURES QUI  
SERONT NECESSAIRES POUR REMPLIR LES ENGAGEMENTS CONTENUS DANS  
LES CONCLUSIONS DU 26 OCTOBRE 1982

- LA COMMISSION PREPARERA UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES COMMUNES.

AMITIES,  
M. SANTARELLI

NNNN

\*  
24073 EURCOM B

21877 COMEU B

DANS LES CONCLUSIONS DU CONSEIL DU 29 OCTOBRE 1982  
LE CONSEIL CONSTATE QU'IL RESPECTERA LES ENGAGEMENTS CONJoints

VOICI LE CONTENU DE LA PARTIE DU CONSEIL SUR CE POINT :

-----  
LA SITUATION BUDGETAIRE  
-----

C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE  
NOTE BIO 242(82) SUITE 1 ET 2 ET AUX BUREAUX NATIONAUX

REF. N 254225-BIOX 1/16

REF: 1803P 13-15-82 8888 - 8210  
A : C.C. WASHINGTON - WASHINGTON  
DE : C.C. BRUXELLES - 8888 - 8210

21877 COMEU B

24073 EURCOM B

Global Communications

Global Communications